

REQUÊTE DE CANDIDATURE

Si vous souhaitez adhérer à la Confrérie du Guillon, c'est avec grand plaisir que nous enregistrerons votre candidature. Il nous importe toutefois d'insister au préalable sur l'esprit et le cérémonial qui confèrent aux ressats de notre confrérie leur tradition, leur panache et leur renommée. Notre charte (v. ci-dessous) vaut profession de foi dans une atmosphère voulue raffinée, mais détendue, où prévalent l'élégance, le partage et les plaisirs de l'esprit. Votre signature implique le respect de ces conventions. Dès lors, si vous n'avez pas encore eu l'avantage de participer à l'une ou l'autre de nos manifestations, nous vous invitons à le faire dans le sillage du dépôt de votre acte de candidature. Vous pourrez alors souscrire en pleine connaissance de cause à la promesse qui fera de vous un authentique Compagnon de la Confrérie du Guillon.

Pour être valable, votre requête doit être contresignée par deux parrains, dont l'un au titre de Compagnon et l'autre en qualité de Conseiller de la Confrérie du Guillon.

Sur la base des indications que vous voudrez bien nous faire parvenir de façon aussi complète que possible, votre requête sera soumise aux Conseils de la Confrérie du Guillon qui statueront définitivement sur votre admission et vous communiqueront leur décision dans les délais agréés par la bienséance.

En tout état de cause, les informations que vous nous transmettrez seront traitées de façon confidentielle et pour les activités liées exclusivement à notre confrérie.

Nom & prénom du requérant:		
Date de naissance complète (jour/mois/année):		
Nom & prénom du conjoint:	Etat civil:	
Nationalité:	Profession:	
Adresse privée:	Adresse prof.:	
NP & Localité:	NP & Localité:	
<u>Tél*:</u>	Tél*:	
Mobile*:	Adresse web*:	
Courriel*:	Courriel*:	
(*Champs indispensables pour la gestion de vos réservations futures!)		
Titres professionnels, politiques & honorifiques:		
Note personnelle (vos attaches avec le vin en général et avec le vin vaudois en particulier):		

Le soussigné s'engage à:

- souscrire pleinement et sans réserve à la charte de la Confrérie du Guillon et à en respecter la lettre et l'esprit;
- observer strictement les recommandations relatives à la tenue vestimentaire, ainsi que les règles de la table édictées dans le cadre des ressats;
- s'initier au tirer au guillon dans une cave amie sous l'égide de ses parrains, afin d'avoir la main heureuse lors de l'épreuve officielle de passage.

Date:	Sianature du reauérant:
Dale.	olgitatore do requerant.

Confrérie du Guillon

PREMIER PARRAIN

Le premier parrain a pour devoir d'informer le candidat des règles auxquelles il souscrit et de lui prêter assistance pour son initiation au tirer au guillon. Il lui incombe également d'attirer son attention sur la tenue vestimentaire (tenue de soirée) de mise lors des ressats, laquelle doit être conforme aux exigences formulées pour tous les convives.

Nom & prénom:	
Adresse privée:	Adresse prof.:
NP & Localité:	NP & Localité:
<u>Té</u> *:	Tél*:
Mobile*:	Adresse web*:
Courriel*: (*Champs indispensables pour la gestio	Courriel*: n de vos réservations futures!)
	nt:
Date:	Signature du premier parrain:
	SECOND PARRAIN
Nécessairement membre des Conseils (sous www.guillon.ch (onglet: Les Consei	conseiller, conseiller honoraire ou préfet) de la Confrérie du Guillon, dont la liste figure ils & intervenants)
Le second parrain, M	atteste des qualités du requérant et de la bonne foi du premier parrain.
Date:	Signature du second parrain:

CHARTE

Que le vin coule, qu'il ait pouvoir de réunir, de rassembler et que, par lui, l'homme parle à l'homme!

Toujours nous célébrerons le don de la souche, miraculée en son automne; la grappe foulée, logée aux ténèbres du fût; le vin de la nuit, lentement dépouillé de ses ombres et mystérieusement métamorphosé en aube de vie.

Comme l'homme porte en lui l'empreinte de son ascendance, le vin recèle au plus profond de son or ou de sa pourpre sa filiation de plant et de terroir. Il aimante ainsi l'être à la terre et, par cette terre qui leur est commune, les hommes entre eux. Dans le vin vit le Pays.

Aigle, Epesses, Vallamand, Tartegin, Bonvillars, dans ces noms sont inscrites nos annales; dans les coteaux vaudois sont scellées notre alliance et notre joie fraternelle.

En nos Ressats, nous perpétuons le repas que le paysan ou le vigneron partage avec moissonneurs et vendangeurs, dans la réjouissance et la reconnaissance de la récolte épargnée.

Nos fêtes s'accordent au rythme des saisons, du printemps de la vigne en fleur à l'automne de la vendange; nos rituels exaltent la plénitude de la nature et de ses mythes, ensevelis au tréfonds de la mémoire humaine.

Que notre raison soit de sens robuste, rude et véridique; que notre rire soit généreux, salutaire et libérateur; que nos forces soient animatrices, initiatrices et créatrices; que notre mesure soit de stricte observance, à l'image de la vigne dont le fruit doit renier l'excès.

Par le Guillon, devenu notre signe, nous prêtons serment de compagnonnage dans un esprit d'exigeante confraternité.

Glérolles, le 9 juillet 1954